



HANDI +

onisep

DES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'EMPLOI

→ CONSTRUIRE SON PROJET DÈS LE LYCÉE
→ PRÉPARER SA VIE PROFESSIONNELLE

TOUTES LES ADRESSES POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ
DANS L'ACADÉMIE DE LYON



Office national d'information
sur les enseignements et les professions
Ministère de l'Éducation nationale
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Publication de l'Onisep : © Onisep octobre 2017

Directeur de la publication : Michel Quééré

Directrice adjointe de la publication :
Marie-Claude Gusto

DÉLÉGATION RÉGIONALE
AUVERGNE-RHÔNE

Site de Lyon

Délégué régional : Yves Flammier

Déléguée régionale adjointe : Élisabeth Gros

Rédaction : Élisabeth Gros, Julie Colombier,
Angéline Berger

Documentation : Julie Colombier, Angéline Berger

Diffusion : Jocelyne Bruchon

Communication : Perrine Viallant

HANDICAP

Cheffe de service et responsable du projet :
Hélène Legault-de Compiègne

PARTENARIAT

Cheffe de département : Isabelle Dussouet

Responsable éditoriale partenariat : Christine
Courtois

ÉDITIONS CROSS-MÉDIA

Cheffe de département : Sandrine Marcillaud-
Authier

Administration technique éditoriale : Saliha Hamzic

Secrétariat de rédaction : Lydie Théophin

Correction : Valérie Doineau

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Chef de département : Gilles Foubert

Documentation : Claire Magimel

FABRICATION

Cheffe de service : Marie-Christine Jugeau

Photogravure : Key Graphic (Paris)

Imprimeur : Jouve (Mayenne), sur papier certifié PEFC

STUDIO

Chef de service et direction artistique :

Bruno Delobelle

Iconographe : Brigitte Gilles de la Londe

Photo de couverture, copyright :

© gpointstudio/iStock.com

Maquette et mise en pages : Julie Clément

(Délégation régionale Bourgogne-Franche-Comté,
site de Dijon)

DIFFUSION ET COMMERCIALISATION

Onisep VPC - 12, mail Barthélemy-Thimonnier,

CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Internet : onisep.fr/lalibrairie

Relations clients : service_clients@onisep.fr

ISSN : en cours

ISBN papier : 978-2-918178-81-1

ISBN numérique : 978-2-918178-82-2

Plan de classement Onisep : REDEF 00 000

Le kiosque : Emploi

Dépôt légal : octobre 2017

Cette publication a été réalisée dans le cadre
des conventions de partenariat signées entre
la Mission handicap d'EDF SA, la délégation
régionale Auvergne-Rhône-Alpes d'EDF et l'Onisep.

Reproduction, même partielle, interdite sans
accord préalable de l'Onisep.

→ ÉDITORIAL

Vous encourager à être ambitieux dans vos choix d'études supérieures et de métiers, à hauteur de vos compétences, tel est l'objectif de cette publication de la collection « Handi+ » de l'Onisep. Elle vous donne des clés pour mener vos études dans de bonnes conditions et mieux connaître l'environnement professionnel. À partir d'enquêtes de terrain et de témoignages, elle réunit une information de portée nationale et des informations propres à chaque région, académie et bassin d'emploi.

De la scolarisation jusqu'à l'insertion professionnelle, la collection « Handi+ » intègre dans des publications modulaires toutes les étapes des parcours de formation.

Ce numéro, consacré aux études supérieures et à l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, est publié en partenariat avec des acteurs du monde économique ; preuve, s'il en est, de l'engagement de tous les acteurs concernés en vue de la qualification et de l'emploi que vous envisagez.

Donnez toutes leurs chances à vos compétences !

Michel QUÉÉRÉ
Directeur de l'Onisep

Dominique ASSELOT
Délégué Emploi
EDF - Délégation régionale
Auvergne-Rhône-Alpes



RÉUSSIR SES ÉTUDES SUPÉRIEURES 2

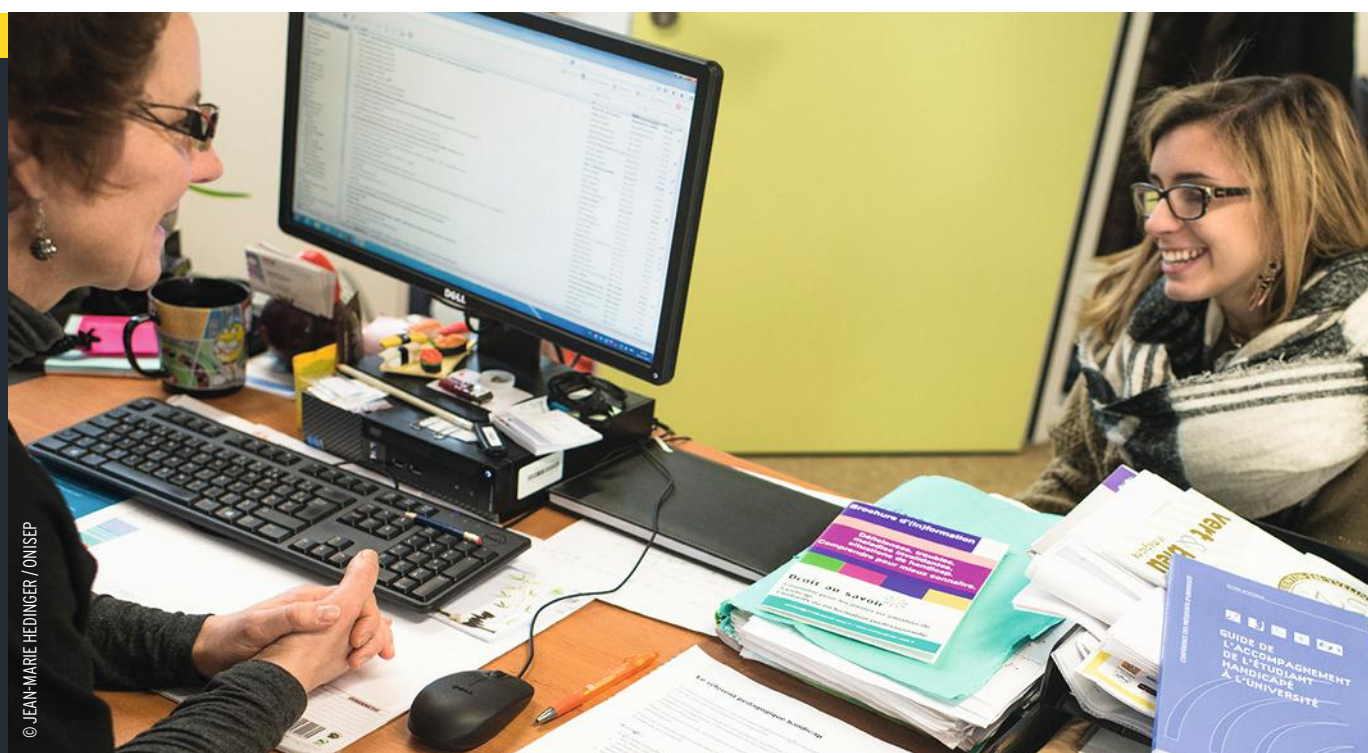
■ Objectif : poursuite d'études	2
■ Aménagements de la scolarité	4
■ Vie quotidienne	6
■ Aménagements des examens	8
■ Témoignage: Timothé, étudiant en informatique	9

ACCÉDER À L'EMPLOI 10

■ La loi de 2005 et l'emploi	10
■ Découvrir le monde professionnel	12
■ Être accompagné vers l'emploi	14
■ Entrer dans la vie active	16
■ Un avenir accessible	18

DANS L'ACADÉMIE DE LYON 20

■ Osez le supérieur !	20
■ Adresses utiles	22



Objectif : poursuite d'études

Depuis la loi du 11 février 2005, le nombre de jeunes handicapés qui suivent des études supérieures a plus que doublé. Qui est concerné ? Tout lycéen et toute lycéenne en situation de handicap. Soyez acteur de votre projet !

Plus de **23 000** jeunes handicapés suivent des études supérieures. Avec, à la clé, une meilleure insertion professionnelle.



ZOOM

RENDRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PLUS INCLUSIF

La loi du 2 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a réaffirmé les objectifs de la loi de 2005 dans le domaine de l'inclusion des étudiants en situation de handicap. Depuis, près de la moitié des universités ont adopté un « schéma directeur handicap », et un label doit reconnaître les progrès réalisés en matière d'accessibilité pédagogique.

Source : Conférence nationale du handicap du 19 mai 2016, Comité interministériel du handicap du 2 décembre 2016.

ZOOM

LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTUDIANT HANDICAPÉ

Depuis la rentrée 2015, les universités mettent en place le PAEH (plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé). À partir d'une évaluation des besoins de l'étudiant, un document de suivi est établi par l'équipe plurielle de l'université. Il mentionne les spécificités de la formation choisie, les aménagements nécessaires au bon déroulement des études et de la vie étudiante, et le projet professionnel du jeune. Révisé régulièrement, il favorise les échanges entre l'étudiant et la structure handicap de l'établissement.

➤ Construisez votre projet

→ Croyez à votre futur

Quel que soit votre projet professionnel, concevez-le avec un ou plusieurs stages, en France ou à l'étranger.

Vous ne serez pas seul : les CIO (centres d'information et d'orientation), l'ERSEH (enseignant référent à la scolarisation des élèves handicapés) de votre lycée, les structures handicap des établissements d'enseignement supérieur et les associations d'aide aux étudiants handicapés sont à vos côtés pour vous aider à le construire et le réaliser.

Profitez des journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur, des visites d'entreprises et des rencontres avec des étudiants, d'anciens étudiants comme des professionnels qui peuvent vous être proposées pour préciser vos idées.

→ Une grande variété de métiers accessibles

La plupart des travailleurs handicapés n'ont besoin d'aucune adaptation de leur environnement de travail. Cependant de nombreuses solutions (humaines, techniques, organisationnelles, financières...) sont disponibles pour rendre accessible le métier que vous visez en adaptant votre poste de travail à vos besoins spécifiques. *A priori*, tous les types de postes peuvent être occupés par une personne handicapée. ■

➤ Préparez votre rentrée

Ne vous censurez pas ! Vous avez le droit de vous inscrire à toute formation de l'enseignement supérieur si vous remplissez les conditions requises.

→ En amont : anticipez !

Il faut du temps pour monter et mettre en place son projet... Vous devez respecter le calendrier des inscriptions, en sachant que vous aurez des dossiers spécifiques à constituer.

Pour faciliter votre accueil dans les formations que vous envisagez, renseignez-vous préalablement sur les mesures d'accessibilité et de compensation pour le déroulement de vos études dans les établissements que vous sollicitez.

Pour connaître la procédure à suivre concernant l'accompagnement pédagogique, contactez, dès la formulation de vos vœux sur APB, la structure d'accueil des étudiants en situation



© TASH-DELEK / ISTOCK.COM

Lexique

AES, administration économique et sociale
BTS, brevet de technicien supérieur
CIO, centre d'information et d'orientation
CPGE, classe préparatoire aux grandes écoles
DUT, diplôme universitaire de technologie
ERSEH, enseignant référent à la scolarisation des élèves handicapés
MDPH, maison départementale des personnes handicapées
PAEH, plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé
PCH, prestation de compensation du handicap

Élisa, étudiante à l'université Paris 10

« Je suis en 1^{re} année de licence économique et sociale. Les premiers mois passés en filière AES m'ont permis de me rendre compte que je préférais les matières juridiques. À la fac, tout est une question de motivation. C'est la raison pour laquelle j'envisage de me réorienter vers une licence de droit. Cette filière me convient parce que c'est très structuré, très réfléchi. Comme j'ai une bonne mémoire, je pense que cela me correspond bien : un métier de communication et de bureau, compatible avec mes difficultés de déplacement. J'ai intégré une résidence universitaire adaptée et bénéficie d'un accompagnement pour les actes de la vie quotidienne tout en étant autonome. Une preneuse de notes m'aide pour mes études. Avec l'aide du responsable handicap de l'université, j'ai pu obtenir des aménagements de mon emploi du temps et pour les examens. »

Retrouvez le témoignage vidéo d'Élisa sur <http://oniseptv.onisep.fr/themes/serie-handicap>

de handicap de l'établissement envisagé. Cette démarche est nécessaire pour que vous puissiez tenir compte, dans vos choix, des contraintes de ce nouvel environnement qu'est l'enseignement supérieur.

Certaines académies ont mis en place une commission spécifique pour les demandes d'entrée en BTS, en CPGE ou en DUT, en plus de la procédure ordinaire. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre CIO.

Pour votre accompagnement quotidien (auxiliaire de vie, transport...), vous devez prendre contact avec la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) et/ou faire une demande de PCH (prestation de compensation du handicap). Ces démarches doivent être effectuées le plus tôt possible dans l'année de terminale.

→ Contactez l'établissement sitôt vos résultats reçus

Pensez, dès l'obtention du bac ou votre admission dans une filière d'études, à avertir le personnel de la structure handicap de l'établissement demandé ou obtenu afin qu'il prépare votre accueil à la rentrée dans les meilleures conditions. ■

ZOOM

MON ORIENTATION EN LIGNE

Accessible via le site www.monorientationenligne.fr ou son application mobile, ce service de l'Onisep a pour objectif d'apporter des réponses personnalisées aux lycéens, aux étudiants et aux parents, qui peuvent poser leurs questions à des professionnels par téléphone, par mail ou par chat. Les conseillers sont qualifiés pour répondre aux différentes questions posées, aussi bien sur les formations, l'insertion professionnelle, la recherche de stage, les études en France et à l'étranger et la réorientation. Les jeunes en situation de handicap trouveront des réponses adaptées à leurs interrogations, tant sur les parcours de formation que sur l'entrée dans la vie professionnelle.

Aménagements de la scolarité

La loi impose aux établissements d'enseignement supérieur d'assurer les aménagements nécessaires à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, à l'organisation et au déroulement de leurs études. Un préalable: faites-vous connaître!

(langue des signes française) ou des codeurs LPC (langue française parlée complétée), par exemple. Pour obtenir l'aide d'un accompagnateur dans votre quotidien (repas, toilette, déplacements...), vous devrez faire une demande de PCH auprès de la MDPH;

- aménagement de vos examens (voir p. 8);
- accompagnement dans vos démarches administratives (voir p. 13): la structure d'accueil peut vous proposer un accompagnement dans vos recherches de stage avec le BAIP (bureau d'aide à l'insertion professionnelle);
- accessibilité: repérage visuel au sein des bâtiments en fonction de votre filière, accès à vos salles de cours, aide au travail en bibliothèque... ■

➤ À qui et à quel moment demander ?

Toutes les aides pédagogiques sont du ressort des établissements d'enseignement supérieur. En revanche, les aides humaines pour la vie quotidienne relèvent toujours de la MDPH. Contactez l'établissement visé le plus tôt possible, en janvier de votre année de terminale par exemple, afin de vous renseigner sur les différentes possibilités d'aide. ■

➤ Au lycée

En STS (section de techniciens supérieurs) et en CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles), vous continuez à bénéficier des mêmes aides et du même suivi qu'en terminale. Votre projet personnalisé de scolarisation se poursuit. Par ailleurs, des académies ont mis en place une commission spécifique d'admission en BTS ou en prépa pour les étudiants handicapés. Renseignez-vous auprès de votre lycée. ■

➤ En grande école

Dans les grandes écoles d'ingénieurs et de commerce ainsi que dans les écoles spécialisées, il existe souvent un référent handicap auquel vous devez vous adresser, à défaut au directeur, dès que vous envisagez de poursuivre vos études dans ces

ZOOM

CHARTRE UNIVERSITÉ-HANDICAP

La signature de la charte université-handicap a permis d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés à l'université. Elle affirme « la consolidation des dispositifs d'accueil des étudiants handicapés et le développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés, de la licence jusqu'au doctorat (notamment au travers de contrats doctoraux dédiés) et vers l'insertion professionnelle ». Une charte grandes écoles-handicap a également été signée en 2008.

ZOOM

MODALITÉS PARTICULIÈRES POUR L'IUT

L'IUT (institut universitaire de technologie) fait partie de l'université; il faut donc vous adresser au responsable du dispositif d'accueil des étudiants handicapés de l'université. Renseignez-vous également auprès de votre lycée pour savoir s'il existe une commission spécifique d'admission (voir p. 3).

➤ À l'université

Chaque université est dotée d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap, en lien étroit avec une équipe plurielle (enseignants, étudiants, services de la scolarité, de la médecine préventive, associations...). Après évaluation de vos besoins, la structure d'accueil met en place des aides pédagogiques et des accompagnements parmi les suivants:

- aides techniques: prêt de cartes de photocopie, transcription en braille, prêt de matériel adapté...
- aides humaines: des étudiants preneurs de notes (bénévoles ou rémunérés), des tuteurs pédagogiques assurant des cours de soutien, des lecteurs à haute voix d'ouvrages et/ou des professionnels spécifiques tels que des interprètes en LSF



© PHOTONAJ / ISTOCK.COM

écoles. Leurs journées portes ouvertes sont également l'occasion de nouer un premier contact, dès votre année de 1^{re}. ■

➤ En CFA (centre de formation d'apprentis)

Si vous êtes reconnu handicapé par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) de la MDPH et que vous souhaitez étudier en apprentissage, votre contrat comporte des dispositions spécifiques :

- absence de limite d'âge supérieure;
- durée prolongée: si votre handicap l'exige, la durée du contrat peut être augmentée de 1 an au maximum;
- rémunération: si votre formation

est prolongée en raison de votre handicap, votre rémunération est majorée de 15 %. Vous pouvez également cumuler votre salaire avec l'AAH (allocation aux adultes handicapés);

- accompagnement personnalisé: le CFA vous aide dans la recherche de votre entreprise ainsi que pour les aménagements pédagogiques. Si vous ne pouvez pas le fréquenter, vous pouvez, sur autorisation, suivre votre enseignement à distance;
- aménagement de votre poste de travail: l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) peuvent financer des aides techniques et humaines pour adapter votre poste de travail (voir p. 11). ■

Lexique

AAH, allocation aux adultes handicapés
Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
BAIP, bureau d'aide à l'insertion professionnelle
CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
LPC, langue française parlée complétée
LSF, langue des signes française
MDPH, maison départementale des personnes handicapées
PCH, prestation de compensation du handicap
STS, section de techniciens supérieurs

Baptiste, étudiant en BTS comptabilité et gestion

« Après un DUT génie électrique et informatique industrielle, je me suis réorienté vers un BTS comptabilité et gestion. J'ai commencé la formation en cours d'année et j'effectue un stage de 6 mois en attendant de trouver une entreprise. Des interprètes en LSF interviennent pour les cours techniques. En entreprise, je n'ai pas d'interprètes. Mon bureau est placé de façon à ce que je voie mes collègues en face. Je gère les frais de déplacement des personnels de l'entreprise mais aussi les fournisseurs (factures, création des nouveaux comptes, traitement des dossiers de contentieux). Je ne m'ennuie pas. »

Retrouvez le témoignage de Baptiste et d'autres jeunes sur www.onisep.fr/handicap.

Fabienne Tisserand, enseignante référente en lycée

« J'accompagne et oriente les étudiants de BTS ou de CPGE en situation de handicap et leur famille. Je gère les aspects administratifs, organise des réunions d'information et fais le lien entre les différents acteurs. En lycée, il n'y a aucune différence entre l'infra et le post-bac. »

Vie quotidienne

Le Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) et la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) seront vos principaux interlocuteurs pour tout ce qui concerne votre quotidien : logement, restauration, aides financières et transport.

ZOOM

PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ

C'est l'un des objectifs de la loi du 11 février 2005. Toute personne handicapée, quel que soit son handicap, doit pouvoir accéder aux locaux d'habitation, aux ERP (établissements recevant du public), aux installations ouvertes au public, aux lieux de travail, mais aussi aux transports et aux nouvelles technologies. Du fait des difficultés de mise en œuvre, l'échéance de 2015 a été repoussée à 2024. Pour respecter cette nouvelle échéance, l'Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmée) est obligatoire pour les ERP. Il permet à ceux qui ont déposé leur projet en préfecture de travailler dans un calendrier précis avec un engagement financier. La loi étend également cette obligation à toute la chaîne de déplacement. Consultez le site ministériel : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/politiques/accessibilite>.

ZOOM

LE PLAN NATIONAL DE VIE ÉTUDIANTE

Présenté le 1^{er} octobre 2015, le Plan national de vie étudiante a pour objectifs d'améliorer le quotidien des étudiants, de favoriser leur réussite et d'accompagner leur prise d'autonomie. Les 35 mesures du Plan visent à simplifier les démarches des étudiants, à renforcer l'accès aux droits, à améliorer les conditions de vie et d'études, à valoriser leur engagement et à dynamiser la vie du campus. L'accompagnement des étudiants handicapés en fait partie.

→ Aides du Crous

→ Logement

Si vous habitez loin du lieu de vos futures études, vous pouvez faire, en terminale, une demande de logement au Crous qui dispose de chambres et de logements spécialement aménagés pour les étudiants handicapés.

→ Restauration

Les services de restauration universitaire sont également gérés par le Crous. La diversité des plats permet de composer des menus adaptés. Le cas échéant, contactez le Crous pour mettre en place une solution individualisée.

→ Bourse d'enseignement supérieur

La bourse est attribuée en fonction de critères sociaux (revenus des parents) à un étudiant pendant 7 ans ou durant la totalité de ses études supérieures, sous certaines conditions. Si vous avez un handicap reconnu par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), vous avez droit à 3 ans de plus, soit 10 ans.

Votre demande de bourse se fait *via* le « dossier social étudiant » à demander sur le site du Crous (voir « Conseil » p. 7). Le statut de personne handicapée ouvre droit à des points supplémentaires. ■

→ Prestations de la MDPH

→ PCH (prestation de compensation du handicap)

La PCH vise à compenser l'ensemble des surcoûts liés à votre handicap. C'est une aide mensuelle attribuée, selon vos besoins, par la CDAPH, instance décisionnelle de la MDPH.

Elle couvre vos besoins dans sept domaines : les aides humaines ; les aides techniques ; les aides animales ; l'aménagement du logement ; l'aménagement d'un véhicule (le vôtre ou celui de vos parents) et le surcoût lié à votre transport ; vos charges spécifiques (achat de nutriments pour un régime particulier, par exemple) ; vos charges exceptionnelles (accompagnant pour un voyage scolaire...).

Attention, la MDPH a deux pôles techniques : enfance de 0 à 20 ans, et adultes après 20 ans. Quand vous changez de pôle, il faut actualiser votre dossier, au minimum 8 mois avant l'échéance. Des cellules 16-25 ans existent dans certaines MDPH, pour faciliter le passage entre les deux pôles.

→ AAH (allocation aux adultes handicapés)

L'AAH est attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est d'au moins 80 %, ou compris entre 50 % et 79 %, et pour laquelle la CDAPH reconnaît une restriction substantielle et durable de l'accès à l'emploi. ■

→ Aides pour les transports

Si vous ne pouvez pas utiliser les transports en commun du fait de votre handicap, vos frais de transport



du lieu de votre domicile à votre lieu d'études peuvent être pris en charge. Pour cela, votre handicap doit être reconnu par la CDAPH.

Vos frais sont alors assumés par les services du département de votre lieu de résidence ou par Ile-de-France Mobilités dans les départements franciliens. Renseignez-vous sur la procédure propre à votre département.

→ Aides complémentaires

Dans le cadre d'un stage obligatoire en entreprise pendant vos études supérieures, l'Agefiph peut accorder des aides ponctuelles pour vos trajets, l'aménagement d'un véhicule ou le surcoût de votre permis de conduire. Elle intervient toujours en complément des aides de droit commun. ■

CONSEIL

EFFECTUER VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT

À partir du 15 janvier, effectuez une demande en ligne sur le site messervices.etudiant.gouv.fr. Vous aurez à remplir un dossier papier appelé « dossier social étudiant ». Joignez-y un courrier expliquant clairement vos besoins et le justificatif de reconnaissance de votre handicap. Si vous n'êtes pas reconnu par la MDPH, ajoutez une lettre de votre médecin attestant vos besoins.

Vous avez droit, comme tous les étudiants, à quatre vœux. Un seul dossier suffit pour les quatre. Pour une demande hors de votre région, vous pouvez demander des informations complémentaires à l'assistante sociale du Crous de la région concernée.

Lexique

AAH, allocation aux adultes handicapés

Ad'AP, Agenda d'accessibilité programmée

Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Crous, centre régional des œuvres universitaires et scolaires

ERP, établissement recevant du public

MDPH, maison départementale des personnes handicapées

PCH, prestation de compensation du handicap

© CYLONPHOTO / ISTOCK.COM

Aménagements des examens

Dès que votre handicap est reconnu, vous pouvez bénéficier d'aménagements spécifiques pour passer les examens ou les concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur.

↳ Quels examens ?

Les aménagements d'examens continus ou finals concernent tout type d'épreuve, qu'elle soit ponctuelle, écrite, orale ou pratique. ■

↳ Démarches à effectuer

Vous devez transmettre votre demande d'aménagement au médecin désigné par la CDAPH, par l'intermédiaire du SUMPPS ou du médecin de l'établissement que vous fréquentez. Et ce, le plus tôt possible, de préférence au moment de l'inscription à l'examen ou au concours concerné. Cette demande comprend des informations médicales et des éléments pédagogiques, comme, au lycée, le PPS, la présentation des aménagements...

Il est possible d'envoyer en parallèle au service des examens concerné une copie de votre demande pour information, sans joindre les éléments médicaux.

Après examen de votre demande, le médecin de la CDAPH rend un avis. Ensuite, c'est le président de l'université ou le directeur de l'école qui décide des aménagements accordés. ■

↳ Aménagements possibles

En fonction de l'évaluation de vos besoins spécifiques, plusieurs types d'aménagements peuvent être mis en place. En voici quelques exemples.

→ Adaptation des épreuves

- Le temps de composition peut être augmenté d'un tiers, voire plus, selon la situation du candidat.
- La nature de l'épreuve peut être adaptée ou une épreuve de remplacement proposée, si le règlement d'examen le permet.
- Le cas échéant, vous pouvez être entièrement ou partiellement dispensé d'une épreuve.
- La passation des épreuves peut être reportée à la session de remplacement ou étalée sur plusieurs sessions annuelles consécutives.
- Vous pouvez conserver pendant 5 ans, épreuve par épreuve, ou unité par unité, les notes obtenues.

→ Conditions matérielles

- La salle d'examen doit être accessible, les toilettes aménagées, l'infirmier proche...
- L'installation matérielle dans la salle d'examen doit vous permettre de travailler dans de bonnes conditions : espace suffisant, salle particulière éventuellement, possibilité d'y déjeuner, etc.
- Les pauses entre deux épreuves ou pour prendre les repas doivent être suffisantes.

Lexique

CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

LPC, langue française parlée complétée

LSF, langue des signes française

PCH, prestation de compensation du handicap

PPS, projet personnalisé de scolarisation

ROTH, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SUMPPS, service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

→ Aides techniques

- Vous pouvez avoir l'autorisation d'utiliser des matériels spécifiques, comme un ordinateur équipé de logiciels, une plage braille, etc. Au besoin, vous utiliserez votre propre équipement, sinon c'est le service des examens qui vous fournira le matériel nécessaire.
- Si vous avez des difficultés à vous exprimer oralement, vous pourrez communiquer par écrit ou utiliser un ordinateur.
- La présentation des sujets peut également être adaptée pour faciliter votre lecture. Pour les candidats déficients visuels par exemple, les sujets peuvent être transcrits en braille ou en gros caractères, aussi bien pour les épreuves orales qu'écrites.

→ Aides humaines

- Si vous ne pouvez pas écrire à la main ou avec votre propre matériel, vous pouvez demander un secrétaire qui écrira sous votre dictée.
- Si vous êtes sourd ou malentendant, vous pouvez bénéficier d'un interprète en LSF (langue des signes française), d'un codeur en LPC (langue française parlée complétée) ou d'un enseignant spécialisé maîtrisant un de ces modes de communication. ■

→ TÉMOIGNAGE

Brillant et opiniâtre sont les deux adjectifs qui caractérisent le mieux Timothé. Bien soutenu par la cellule handicap de l'UTC (université de technologie de Compiègne), il souhaite devenir ingénieur en sécurité informatique.

« Mon stage m'a permis de collaborer avec des ingénieurs qui m'ont transmis leur passion et donné une vision concrète de leur métier. »

ZOOM

LES STAGES, UN TREMPLIN VERS L'INSERTION

Les stages permettent de confronter ses capacités à l'exercice d'un métier, de déceler d'éventuelles contraintes ou restrictions liées au handicap, mais surtout de valoriser ses compétences face à un employeur. La RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) permet notamment à l'employeur de s'acquitter partiellement de l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés, en accueillant en stage un étudiant handicapé (pour une durée de stage égale ou supérieure à 40 heures). Les jeunes handicapés de moins de 20 ans disposant d'une convention de stage et de la PCH (prestation de compensation du handicap) bénéficient d'office de la RQTH, mais seulement pendant la durée du stage.



© ONISEP AMIENS

Être bien accompagné

Timothé, 22 ans, étudiant en informatique

➤ Mon parcours

« Après mon bac S mention bien, j'ai tenté le concours de Sciences Po à Paris dans l'optique de devenir journaliste de presse écrite. Admis aux épreuves écrites, j'ai été recalé à l'épreuve orale. Je me suis alors orienté vers un BTS services informatiques aux organisations, puis j'ai candidaté à l'UTC. Le jury ayant estimé mon niveau scientifique insuffisant, j'ai décidé de m'inscrire en classe préparatoire ATS (adaptation technicien supérieur), qui permet de préparer en un an les concours d'entrée en école d'ingénieurs. À l'issue de la prépa, j'ai intégré la branche génie informatique de l'UTC. »

➤ Installation à l'UTC

« Mon arrivée s'est préparée dès mon dépôt de candidature afin d'identifier mes besoins en termes d'aménagements. En septembre, une semaine d'intégration organisée par des étudiants des promotions précédentes m'a permis de faire connaissance avec certains d'entre eux. Nous avons évalué ensemble les activités que je pouvais faire et comment. La cellule handicap de l'UTC a recruté des étudiants volontaires qui interviennent pour m'aider pour la prise de notes, ranger mes affaires et sortir de cours. Mais j'ai gagné en autonomie dans la prise de notes grâce à mon ordinateur portable adapté (guide-doigts pour le clavier et touches de raccourci sur Word pour les mathématiques). »

➤ Des aménagements sur mesure

« Mon emploi du temps est aménagé afin de limiter mes déplacements. Une société de transport assure les déplacements entre ma chambre adaptée dans une résidence du Crous et les différents sites de l'UTC. Je peux aussi financer les personnes qui chaque jour m'accompagnent dans les tâches de la vie quotidienne grâce à la PCH. Pour les examens, un temps de composition majoré d'un tiers, l'assistance d'un secrétaire particulier et un ordinateur adapté me sont accordés. Enfin, un suivi régulier par mail et des entretiens ponctuels sont assurés par la référente handicap de mon établissement. Du fait de mon handicap, mes recherches de stage ont été compliquées, mais j'ai finalement obtenu un stage à la Direction des systèmes d'information des Aéroports de Paris. »

La loi de 2005 et l'emploi

Depuis 12 ans, le nombre de personnes handicapées occupant un emploi ne cesse de progresser. Leur présence se renforce, aussi bien en entreprise que dans la fonction publique.

5,32 % des salariés
de la fonction publique
sont des travailleurs handicapés.

Source : FIPHFP, 2017.

ZOOM

L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CHIFFRES

Les personnes handicapées en âge de travailler représentent 6 % de la population totale. Elles occupent 3,3 % des emplois dans le secteur privé et 5,32 % dans le public. Tous niveaux d'études confondus, leur taux de chômage reste encore important. Mais, à compétences et diplôme équivalents, il est presque identique dans les secteurs d'activité qui recrutent. Preuve de la mobilisation des entreprises : 78 % des établissements privés de 20 salariés et plus emploient au moins une personne handicapée ; et les contributions versées à l'Agefiph ont baissé de 29 % depuis 2007.

↳ Donner à chacun une place dans la société

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a pour but de permettre à chaque personne handicapée de trouver sa place dans la société, y compris par l'insertion professionnelle. L'obligation légale de 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises et établissements publics de plus de 20 salariés a été le déclencheur d'actions en faveur de leur emploi. Maintenant, les employeurs se mobilisent, en recherchant avant tout des compétences. ■

↳ Accessibilité et compensation

La loi introduit des concepts importants : l'accès à tout pour tous et le droit à la compensation du handicap ou des conséquences des incapacités. C'est l'inadaptation de l'environnement face aux incapacités de la

personne qui crée une situation de handicap, d'où la nécessité de l'adapter pour le rendre accessible. La notion d'accessibilité est aussi élargie à la communication, aux outils de travail et aux lieux de restauration, pour tous les types de handicap (voir pp. 18 et 19). Parallèlement, la compensation personnalisée des incapacités par des aides techniques et humaines permet de rétablir l'égalité des droits et des chances pour tous. ■

↳ Pallier les incapacités

L'employeur doit prendre en compte vos besoins spécifiques en fonction des situations de travail dans lesquelles vous évoluerez. Après votre recrutement, des propositions d'aménagements de poste vous seront faites par le médecin du travail et après visite d'un ergonome. ■



© VESNANDJIC / ISTOCK.COM

Des structures pour les entreprises et les salariés

Des structures nationales comme l'Agefiph aident, conseillent et accompagnent les travailleurs handicapés et les entreprises privées. Elles peuvent vous proposer des aides pour construire votre projet professionnel, accéder à l'emploi, le conserver et compenser votre handicap. Les entreprises peuvent aussi bénéficier auprès de ces structures d'un diagnostic et d'un accompagnement dans la réalisation et le financement de l'adaptation de votre poste de travail.

Pour la fonction publique, c'est le FIPHFP qui est chargé d'accompagner et de soutenir les travailleurs handicapés et les employeurs des

trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière). La réalisation de politiques d'inclusion professionnelle s'effectue alors par le biais de conventions et d'aides financières, techniques ou humaines. Vous pouvez accéder à la fonction publique par concours ou par la voie contractuelle, avec une modalité spécifique de recrutement. ■

CONSEIL

OSEZ L'ALTERNANCE !

Le contrat de professionnalisation ou le contrat d'apprentissage permettent d'alterner des périodes en entreprise et des périodes de formation en CFA (centre de formation d'apprentis), en lycée professionnel mais aussi à l'université et/ou en grande école. L'alternance constitue une réelle voie de qualification et d'accès à l'emploi. En 2015, 6 183 contrats en alternance ont été soutenus par l'Agefiph, soit une augmentation de 55 % par rapport à 2012. De plus, 3 mois après la fin de leur contrat, 60 % des personnes handicapées ayant suivi une formation en apprentissage et 53 % des personnes ayant suivi une formation en contrat de professionnalisation étaient en emploi.

Lexique

Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

CFA, centre de formation d'apprentis

OETH, obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés

ZOOM

MODALITÉS D'EMPLOI

Les employeurs disposent de plusieurs possibilités pour satisfaire à leur OETH (obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés) : accueil de stagiaires, recrutement direct, contrats de prestations de services ou de sous-traitance (auprès du secteur protégé ou adapté, ou de travailleurs indépendants handicapés) et contribution financière à l'Agefiph ou au FIPHFP. Les entreprises peuvent également conclure un accord de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement. Cet accord fixe des objectifs en termes de recrutement, d'insertion et de formation de personnes handicapées, d'adaptation aux mutations technologiques et de maintien dans l'emploi. La contribution financière due à l'Agefiph ou au FIPHFP est alors utilisée pour la mise en œuvre de l'accord.

Découvrir le monde professionnel

Plus tôt vous expérimenterez le monde du travail, plus facile sera votre insertion professionnelle. Dès que possible, saisissez les occasions de petits jobs, stages et rencontres avec les entreprises.



ZOOM

LA SEMAINE POUR L'EMPLOI

L'Adapt, l'Agefiph et le FIPHP organisent tous les ans, à la mi-novembre, la SEPH (Semaine pour l'emploi des personnes handicapées). Des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés en reconversion... nouent un premier contact avec des entreprises et des associations, lors de nombreux forums ou d'ateliers en petits groupes.

ZOOM

LE SERVICE CIVIQUE

L'accès des jeunes en situation de handicap au service civique fait partie des priorités de l'Agence du service civique depuis sa création en 2010. Chaque volontaire perçoit une indemnité versée par l'État, qui est intégralement cumulable avec l'AAH (allocation aux adultes handicapés), ainsi qu'une protection sociale complète. Une PCH (prestation de compensation du handicap) et des aides du FIPHP peuvent aussi être mobilisées, sous certaines conditions, pour réaliser une mission de service civique. L'âge limite du service civique est porté à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Consultez le site :

www.service-civique.gouv.fr

ou contactez :

handicap@service-civique.gouv.fr

↳ De multiples opportunités

Durant vos études, recherchez et multipliez les contacts avec le monde du travail. Des stages en entreprise, à effectuer en France ou à l'étranger, sont obligatoires dans la plupart des formations. Vous pouvez en effectuer par ailleurs, si vous le désirez, et tirer parti de nombreuses autres opportunités.

→ Partir à l'étranger

Vous découvrirez différentes façons de vivre et améliorerez votre niveau de langue. Il est possible de partir dans le cadre du programme Erasmus + ou avec des bourses spécifiques suivant les pays. Les régions et les départements proposent aussi des aides. Vous devrez prévoir très à l'avance vos conditions de voyage, de logement et de transport selon vos besoins. Dans certains cas, un accompagnant sera nécessaire.

→ Alternance

En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, vous pourrez conjuguer études et travail en entreprise. Comme en stage, vous mettrez en pratique vos connaissances et expérimenterez votre choix professionnel sur le terrain.

→ Forums et visites

Des associations, des entreprises, des universités et des écoles organisent des visites d'entreprises, des ateliers de découverte des métiers et/ou des forums, qui sont autant d'opportunités pour bénéficier de conseils pour vos démarches et pour rencontrer des employeurs.

→ Activités de loisir

Si vous pratiquez un sport, voire faites de la compétition, c'est un atout. Vos activités de loisir, les responsabilités que vous prenez dans des associations ou des clubs, prouvent votre volonté d'être actif et vos qualités relationnelles, qui sont importantes pour les recruteurs.

→ Service civique

Vous pouvez aussi effectuer un service civique, ouvert à tous les jeunes, sans condition de diplôme. Il a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de s'engager au service de la collectivité. Culture, éducation, environnement, sport, santé... les missions peuvent se dérouler dans des domaines très divers.



© MULLPLUS / ISTOCK.COM

→ Petits jobs

Les jobs d'été, de vacances ou de week-end sont aussi un plus sur votre CV. En lien ou non avec votre projet professionnel, ils montrent votre volonté d'être en activité. Lors de ceux-ci, n'ayez pas peur de demander de l'aide ou des explications. Il est normal de ne pas savoir faire quelque chose quand on débute. Ce n'est pas forcément dû à votre handicap. Ces expériences sont l'occasion de vous confronter au travail, et de tester les aménagements et adaptations qui vous seront nécessaires dans votre vie professionnelle. ■

↳ Vos différents accompagnements

→ Structures d'aide à l'insertion professionnelle

À l'université, à l'IUT (institut universitaire de technologie) ou dans votre école, des dispositifs accompagnent tous les étudiants, handicapés ou non, dans leur recherche de stage ou d'emploi. À l'université, il s'agit du BAIP, parfois désigné sous un autre nom. Il propose des actions spécifiques, et prépare à la rédaction de CV, de lettres

de motivation et aux entretiens de recrutement. Il vous met aussi en relation avec des entreprises.

→ Structures d'accueil des étudiants handicapés

Le dispositif d'accueil des étudiants handicapés de votre université ou de votre école vous aide à préciser votre projet professionnel, à choisir vos lieux de stage, et accompagne vos démarches. À l'université, il travaille en lien avec le BAIP.

→ Les enseignants

Dans les lycées, mais aussi dans les universités, IUT, écoles... les enseignants accompagnent également les étudiants dans leur recherche de stage et d'emploi. Ils sont en relation avec le dispositif dédié au handicap de votre établissement. Les étudiants des promotions antérieures peuvent également vous donner des conseils.

→ Les associations

Des associations nationales ou régionales peuvent vous apporter des informations et des contacts. Elles sont centrées sur l'insertion des étudiants handicapés ou sur un type précis de handicap. ■

Lexique

AAH, allocation aux adultes handicapés

Adapt, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

BAIP, bureau d'aide à l'insertion professionnelle

FIPHP, Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

PCH, prestation de compensation du handicap

SEPH, Semaine pour l'emploi des personnes handicapées

SUIO, Service universitaire d'information et d'orientation

Maxime, ingénieur en aérospatial

« Grâce au soutien d'amis et à beaucoup de travail, j'ai pu devenir ingénieur dans l'aérospatial. À l'Estaca (École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile), j'ai bénéficié du soutien de certains professeurs. Avant les cours, ils agrandissaient les documents et me fournissaient une version numérique. L'association Handi-Sup Auvergne m'a apporté aide et conseils. J'ai complété ma formation par un stage au sein de l'ESA (European Space Agency). Aujourd'hui, je travaille sur les lanceurs pour Airbus Safran Launchers. »

Sylvie Vincent, chargée de l'insertion professionnelle, université de Lille

« Actuellement, j'accompagne un étudiant sourd en licence 3 d'informatique. Nous avons revu ensemble son CV, ses lettres de motivation et évoqué les pistes de recherche de stage. Il a fait des envois de CV notifiés dans un *job board*. On se voit régulièrement pour que je fasse les appels téléphoniques en sa présence. Il est préférable d'anticiper, durant l'année précédente, afin de se familiariser avec la recherche de stage à venir. J'apporte une réponse aux étudiants sur les dispositifs communs (SUIO, BAIP...) ou spécifiques de l'université. L'accompagnement des étudiants se poursuit un an après la fin du parcours universitaire pour préparer et entamer la recherche d'emploi. »

L'accompagnement vers l'emploi

La plupart des métiers vous sont accessibles grâce aux différents aménagements de poste et moyens de compensation possibles. Voici les soutiens dont vous pouvez bénéficier pour trouver le poste qui vous correspond !

↳ Aides pour la recherche d'emploi

→ Des acteurs institutionnels

Pour trouver l'antenne Pôle emploi la plus proche de votre domicile, appelez le 3949 ou connectez-vous sur www.pole-emploi.fr.

- Complémentaire de Pôle emploi dans le domaine du handicap, le réseau Cap emploi a pour mission de favoriser l'embauche des personnes handicapées : conseils, formations, aide au montage de dossiers...

- L'Apec (Association pour l'emploi des cadres) propose aux jeunes diplômés des offres d'emploi et de stage, mais aussi des conseils et un accompagnement personnalisés. Consultez le site www.apec.fr.

- Dans chaque établissement d'enseignement supérieur, un dispositif dédié accompagne les étudiants dans leur recherche d'emploi ou de stage. À l'université, il s'agit du BAIP

→ Des acteurs associatifs

Parallèlement aux structures institutionnelles, différentes associations peuvent vous aider à construire votre projet, puis vous accompagner dans vos recherches de stage et d'un premier emploi.

Par exemple, des grandes entreprises se regroupent au sein d'associations pour proposer des stages, un accompagnement ou du tutorat. Plus récemment, des conventions ont été signées

entre les universités, les écoles, les rectorats et les entreprises de certaines régions. D'autres associations d'aide à l'insertion professionnelle, très actives localement, existent.

Vous trouverez plus d'informations dans la rubrique « Vers l'emploi » sur www.onisep.fr/handicap. ■

↳ Un passage obligé : la MDPH

Pour accéder à ces dispositifs spécifiques d'aide à l'insertion, vous devez être reconnu travailleur handicapé. Les délais d'obtention pouvant être longs, pensez à anticiper votre demande auprès de la MDPH.

→ La RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

Elle est attribuée par la CDAPH qui siège à la MDPH. Elle vous permet d'obtenir, si besoin, un aménagement de poste, et permet à l'entreprise de satisfaire à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (voir p. 10). Elle permet aussi d'accéder à la fonction publique par un concours ou un recrutement contractuel spécifique. Cependant, même si vous avez obtenu une RQTH, vous n'êtes pas obligé de le faire savoir.

ZOOM

LE « JOB COACHING »

Certaines personnes handicapées, notamment autistes, éprouvent des difficultés dans les interactions sociales en milieu de travail. Le « job coach », spécialisé dans leur accompagnement, est une interface de communication entre le jeune et l'entreprise. Il le soutient dans l'ajustement nécessaire à son emploi et conseille ses employeurs. Il forme l'encadrement et les collègues de travail à accueillir le jeune en situation de handicap, à le comprendre et à travailler avec lui en expliquant de façon pratique, si nécessaire, la conduite à tenir.

Les rencontres entre le « job coach » et l'entreprise, régulières au départ, s'espacent ensuite jusqu'à l'autonomisation complète du jeune. Par la suite, le « job coach » reste le médiateur référent entre le jeune et l'entreprise en cas de besoin.



ÉMILIE

© ALAIN POTTIGNON / ONISEP

Lexique

Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Apec, Association pour l'emploi des cadres

BAIP, bureau d'aide à l'insertion professionnelle

BGE, boutique de gestion

CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Esat, établissement et service d'aide par le travail

MDPH, maison départementale des personnes handicapées

ROTH, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Sameth, Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Uptih, Union professionnelle des travailleurs indépendants handicapés

Émilie, traductrice/ relectrice indépendante

« La mission handicap de l'université m'a aidée, notamment pour mon séjour Erasmus qui a demandé beaucoup d'organisation. En effet, je me déplace en fauteuil électrique. J'ai bénéficié de bourses spéciales études handicap me permettant de payer une grosse partie des surcoûts : aides humaines, aide médicalisée, logement pour deux... En master 2, j'ai fait un stage chez une traductrice indépendante qui m'a donné toutes les ficelles pour m'installer. Aujourd'hui, j'ai le statut d'auto-entrepreneur, ce qui me permet une liberté d'organisation adaptée à ma situation de handicap, en fonction de mon état de fatigue et de mes rendez-vous médicaux. »

Retrouvez le témoignage d'Émilie et d'autres jeunes dans *Handicap : des parcours vers l'emploi*, coll. « Pourquoi pas moi ? ».

→ Orientation professionnelle

La décision d'attribution de la RQTH s'accompagne d'une décision d'orientation professionnelle. Dans la majorité des cas, la CDAPH oriente à sa demande le travailleur handicapé en milieu ordinaire ou, parfois, en milieu protégé, par exemple en Esat (établissement et service d'aide par le travail). ■

↘ Aménager son environnement de travail

L'aménagement de votre poste et de votre environnement de travail fait partie de votre accompagnement et de votre maintien dans l'emploi.

→ La médecine du travail

Comme pour tout salarié, après examen de votre santé et de votre poste, le médecin du travail émettra un avis d'aptitude à l'emploi. Lors de la visite médicale d'embauche, abordez avec lui la question des aménagements de votre poste ou de l'organisation de votre temps de travail.

→ Le Sameth

Service gratuit qui tend à se regrouper avec Cap emploi, il a pour mission de faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Il les accompagne et les conseille dans la recherche de solutions, et mobilise les ressources techniques, humaines et financières nécessaires à leur réalisation. ■

ZOOM

CRÉATION D'ENTREPRISE

Demandeur d'emploi avec la RQTH, vous souhaitez créer votre entreprise ? Votre référent à Pôle emploi ou Cap emploi vous dirigera vers la BGE (boutique de gestion), prestataire de l'Agefiph, qui vérifiera la viabilité de votre projet et vous accompagnera. L'Agefiph peut accorder une aide forfaitaire, à condition d'avoir un apport personnel. En 2015, elle a accompagné 3 380 créations ou reprises d'entreprise. L'Uptih (Union professionnelle des travailleurs indépendants handicapés) propose également un accompagnement à la création d'entreprise pour toute personne handicapée.

Entrer dans la vie active

Vos compétences sont votre meilleur atout pour votre recrutement. Les entreprises et la fonction publique sont maintenant organisées pour accompagner les personnes handicapées et adapter au mieux leur poste de travail.



↳ Des compétences avant tout

Les employeurs, privés ou publics, ont besoin de salariés qui maîtrisent le cœur du métier et sont capables de travailler en lien avec leurs différents interlocuteurs internes et externes (clients, prestataires...). Donc, ce sont vos compétences qui importent (formation et savoir-être) ainsi que votre capacité à agir dans différentes situations. ■

↳ Soyez acteur de votre vie professionnelle

Soyez à l'écoute du marché. Informez-vous sur les secteurs porteurs, les métiers de demain. Rapprochez-vous du monde du travail : visites, participation à des forums, stages, etc.

N'hésitez pas à aller vers les entreprises. Les stages sont une occasion de découverte réciproque. Ils vous permettent de découvrir des métiers, mais aussi de montrer ce que vous pouvez apporter à l'entreprise.

Les employeurs recherchent avant tout des salariés motivés et dynamiques. Leur objectif : « Que vous fassiez vos preuves, comme tout le monde », selon Laurence Lefèvre, chargée du recrutement au Crédit Agricole Normandie Seine.

Préparez-vous aussi à vous adapter à des environnements différents. Les entreprises recrutent avant tout des personnes ouvertes au changement, et on n'occupe pas qu'un seul poste au cours de sa vie professionnelle. Avec un bon niveau de qualification et des compétences, vous serez mieux armé sur le marché de l'emploi. ■

↳ Une relation à construire avec votre employeur

Les employeurs se sont organisés pour prendre en compte le handicap dans leur politique de ressources

Vincent Tambuzzo, chargé de recrutement, Caterpillar

« Notre entreprise, basée à Grenoble, fabrique des engins de travaux publics. Nous employons plus de 6 % de travailleurs handicapés et avons signé un accord d'entreprise sur le handicap. Nous avons embauché des personnes déficientes auditives sur des postes d'assembleurs d'engins. Nous avons donc sécurisé les passages : piétons, engins, chariots élévateurs, petits trains, et formé les équipes à la LSF. Leur intégration est réussie. Nous sensibilisons aussi nos employés au handicap par des campagnes de communication. Lorsque l'entourage professionnel comprend que la diversité est un avantage et non une charge supplémentaire, la qualité de vie au travail s'améliore pour l'ensemble des collaborateurs. »



JULIE

© ALAIN POTTIGNON / ONISEP

humaines et ce, à tous les niveaux. La plupart des moyennes et grandes entreprises ont une mission handicap, le plus souvent rattachée au service ressources humaines et/ou au responsable diversité ou RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Le correspondant handicap local vous accompagnera tout au long de votre parcours. En revanche, dans les petites entreprises qui n'ont pas d'accord ou de mission handicap, le dirigeant peut demander l'appui de l'Agefiph pour vous accompagner. Quant à la fonction publique, elle a la même obligation d'emploi que le secteur privé. Les personnes handicapées peuvent être recrutées par

la voie générale du concours ou par une voie contractuelle spécifique. Des correspondants handicap locaux sont désignés par l'État, les collectivités territoriales et les établissements de santé. Lors de vos entretiens d'embauche ou de recherche de stage, sachez expliquer précisément vos besoins pour renseigner les chargés de recrutement sur les aménagements nécessaires dans le poste pour lequel vous candidatez. Ensuite, l'employeur mettra en place l'aménagement de votre poste et de vos conditions de travail, avec l'appui de la médecine du travail et d'un ergonome, si besoin, pour assurer votre intégration dans les meilleures conditions. ■

Lexique

Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

LSF, langue des signes française

RSE, responsabilité sociétale des entreprises

Julie, opératrice diffusion et synthé

« J'aurais aimé être pilote de ligne mais, étant en fauteuil roulant, cela aurait été compliqué. Alors je suis allée vers le montage. Après une licence en cinéma-audiovisuel et un BTS métiers de l'audiovisuel, j'ai été assistante-monteuse dans différentes sociétés de postproduction. J'ai commencé comme intermittente chez TF1, puis en CDD. Je vérifiais qu'il n'y avait pas d'anomalies audio ou vidéo dans les sujets déjà montés pour les JT. J'ai ensuite été embauchée en CDI et formée à la diffusion du JT avant d'intégrer la diffusion régie news de LCI. Je travaille en équipe, avec le réalisateur, les ingénieurs son et vidéo, le chef d'édition, au cœur de l'actu. »

Retrouvez le témoignage de Julie et d'autres jeunes dans *Les médias audiovisuels*, coll. « Pourquoi pas moi ? ».

Étienne, project manager

« Malentendant de naissance, mon parcours scolaire a été classique. Après un bac S, je suis entré dans une école d'ingénieurs avec prépa intégrée. J'ai bénéficié d'un aménagement en faisant les 2 premières années en 3 ans. Tout au long de mon parcours scolaire, l'orthophoniste, les enseignants spécialisés et mes parents m'ont aidé. Puis, au lycée Rodin, tout était facilité pour nous. En école d'ingénieurs, j'ai bénéficié de l'aide de la mission handicap, de soutien scolaire en anglais et d'une tutrice. Les missions handicap des sociétés de services informatiques dans lesquelles je suis allé en stage ont été un vrai soutien. »

Retrouvez le témoignage d'Étienne et d'autres jeunes dans *Handicap : des parcours vers l'emploi*, coll. « Pourquoi pas moi ? ».

Un avenir accessible

La loi du 11 février 2005 a introduit une nouvelle notion, celle de l'accessibilité « à tout pour tous ». Elle se concrétise progressivement au sein de vos études et de votre insertion sociale et professionnelle.

ZOOM

DES ÉTUDES SUPÉRIEURES POUR UN ACCÈS À L'EMPLOI

Selon une étude sur le parcours de plus de 450 anciens étudiants en situation de handicap, la très grande majorité d'entre eux (79 %) avaient bien identifié, au moment de leur entrée dans l'enseignement supérieur, le domaine dans lequel ils voulaient trouver leur futur emploi. Si leur handicap a joué un rôle dans le choix et le lieu de leurs études, du logement et des stages, il n'a pas eu de conséquences sur la suite de leur parcours de formation et d'accès à l'emploi. La plupart ont bénéficié d'aménagements au cours de leurs études et de leurs examens. Ils en ont été généralement satisfaits, mais ils sont nombreux à évoquer une importante fatigabilité. Cependant, plus des trois quarts ont obtenu un diplôme d'un niveau supérieur à bac + 2. Pour leur insertion professionnelle, ils ont mobilisé leur réseau (famille, proches) avant les acteurs de l'accompagnement à l'emploi. Peu d'entre eux mentionnent la reconnaissance institutionnelle de leur handicap durant leur recherche d'emploi.

Source : « Enquête : des études supérieures pour un accès à l'emploi », 2014 www.santesih.com.

↳ Un objectif : l'accessibilité au quotidien

Corollaire de la compensation individualisée du handicap, l'accessibilité est aujourd'hui conçue comme le droit pour tous d'accéder à tout, en tout lieu et à tout moment. Tous les aspects de la vie sont concernés : l'éducation, l'emploi, le logement, la citoyenneté, les transports, la santé, la vie culturelle et sportive, et l'accès à l'information. Elle tient donc une place essentielle dans la législation et la réglementation actuelles.

L'accessibilité favorise l'autonomie et la participation à la vie citoyenne et sociale des personnes en situation de handicap, quel que soit ce dernier. Il s'agit de concevoir un environnement, un produit ou un service utilisable par tout public, quels que soient son âge et ses capacités.

L'accessibilité offre ainsi la possibilité pour tous, handicapés ou non, de bénéficier du même service avec un usage identique dans l'avenir. ■

↳ Le domaine des études et du travail

L'accessibilité du cadre bâti, de la communication, de l'information et des savoirs est essentielle pour votre vie étudiante et votre vie professionnelle. Indépendamment des

personnes handicapées, elle est utile à tout un chacun. Les aides à la communication pour les personnes sourdes et malentendantes, comme le sous-titrage TV ou l'affichage visuel des informations, concernent un large public. D'autres exemples peuvent être cités, comme les aides pédagogiques, l'accès au contenu des cours par la prise de notes et l'adaptation de documents. Enfin, l'objectif d'accessibilité des informations en ligne conduit à améliorer l'ergonomie des sites Internet et à faciliter la navigation de tous les internautes. ■

↳ Le domaine public, citoyen et culturel

→ Le cadre bâti

La mise en accessibilité des ERP (établissements recevant du public), des transports et de la voirie poursuit sa progression, malgré des retards. L'horizon de leur accessibilité complète a été fixé à 2024 (voir p. 6).

→ Vie culturelle et citoyenne

L'accessibilité ne concerne pas seulement l'accès à un bâtiment pour un public handicapé moteur, mais aussi toute la vie culturelle et citoyenne. Aller voter, aller au cinéma ou au théâtre, visiter une exposition...



© RONBAILEY / ISTOCK.COM

autant d'activités allant de soi pour tout un chacun, mais qui peuvent se révéler compliquées pour des personnes handicapées, sourdes ou aveugles par exemple.

L'accessibilité, c'est donc proposer à tous des ressources, des outils permettant d'utiliser un lieu, un service, un produit... en étant le plus autonome possible.

→ Des exemples à suivre

Les boucles magnétiques permettent aux personnes sourdes et malentendantes appareillées d'assister à une

séance de cinéma tout en profitant d'un son amplifié. Dans certains musées, des reproductions tactiles d'œuvres d'art permettent aux personnes aveugles ou malvoyantes de s'en créer une image mentale. Le français facile à lire et à comprendre permet à un public présentant des troubles cognitifs de comprendre des textes abstraits. De nombreux aménagements et aides techniques existent déjà ; d'autres restent à créer ou à imaginer. Le numérique est d'ailleurs une source considérable d'innovation. ■

Lexique

ERP, établissement recevant du public

LPC, langue française parlée complétée

Suaps, service universitaire des activités physiques et sportives

Serge Vittecoq, professeur agrégé d'EPS

Cet ancien directeur du Suaps (service universitaire des activités physiques et sportives) et du service handicap de l'université du Havre en est convaincu : « L'accessibilité est importante. Les personnes handicapées doivent pouvoir exercer un sport comme les autres et avec les autres. Il faut les mettre en confiance et en sécurité, et les accueillir avec technicité mais surtout avec cœur. De plus en plus de clubs sportifs sont mixtes (valides-handicapés). C'est un progrès qui va dans le sens d'une démarche inclusive. Partager ensemble une activité permet aux personnes valides de mieux comprendre les difficultés des personnes handicapées, mais aussi de changer le regard porté sur leurs facultés d'adaptation, leurs potentiels, qui se révèlent souvent au travers de leurs pratiques. »

ZOOM

L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'accessibilité du numérique et des supports de communication est essentielle pour que les personnes handicapées puissent accéder en toute autonomie à l'information : sur Internet, à la télévision, dans la rue. Pour ce faire, il existe de nombreuses aides techniques : terminal braille, synthèse vocale, choix des polices, codage LPC, contraste, pictogramme, sous-titrage, français facile à lire et à comprendre...

Osez le supérieur !

Un seul mot d'ordre, anticipez dès le lycée pour mieux vous adapter à l'université ! Le travail engagé par les établissements d'enseignement supérieur commence à porter ses fruits. Depuis 5 ans, le nombre d'étudiants en situation de handicap sur les campus lyonnais a augmenté de 20 %.

Le Crous de Lyon propose **272** logements adaptés répartis dans 28 résidences universitaires de Lyon Métropole, Saint-Étienne et Roanne.

ZOOM

LE PROGRAMME PHARES

L'Insa Lyon a rejoint le programme Phares en 2014. Il a pour objectif de former des étudiants volontaires à l'accompagnement d'élèves en situation de handicap, de la 3^e à la terminale, souhaitant poursuivre leurs études. Chaque élève bénéficie d'un tutorat étudiant. Les futurs tuteurs sont formés par la Fédéeh (Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap). L'objectif de ce tutorat est de valoriser les jeunes en situation de handicap et de développer l'autonomie, la confiance en soi, l'aisance à l'oral, la créativité, la capacité à travailler en équipe, l'ouverture d'esprit, l'esprit critique, la capacité à s'organiser dans son travail et l'implication personnelle. Les rencontres se déroulent le samedi matin sur le campus. Les frais de transport et d'activités sont gratuits pour les familles. Les inscriptions se font de septembre à début novembre auprès de : igb@insa-lyon.fr. La première séance commence à la mi-novembre. Six tuteurs ont accompagné trois élèves en 2015-2016 et deux cette année.

↳ Une politique volontariste

Les jeunes en situation de handicap font preuve d'une forme d'auto-censure dans leurs projets d'études supérieures. La stratégie adoptée dans l'académie, conjointement par l'université de Lyon (la COMUE) et le rectorat, est de travailler en étroite collaboration pour gérer cette transition, avec un axe prioritaire de travail qui est l'appui à l'accompagnement. Pour ce faire, Sabrina Octave, chargée de mission handicap de l'université de Lyon, et Véronique Montangerand, conseillère technique ASH au rectorat de Lyon, construisent des relations de travail régulières pour appuyer cette politique volontariste d'inclusion et d'accompagnement. Chaque établissement de la COMUE a une mission handicap qui s'investit avec efficacité pour une meilleure prise en charge des jeunes. L'objectif, pour la chargée de mission de l'université de Lyon, est de coordonner et d'animer ce réseau, à travers une commission handicap à laquelle participent tous les référents. Des formations et des échanges réguliers permettent de valoriser les bonnes pratiques et de les diffuser à la fois auprès des acteurs du secondaire mais aussi du

supérieur, l'essentiel étant de créer du lien. Dans cet effort collectif, le Crous joue un rôle majeur. ■

↳ Focus sur des outils d'accompagnement vers le supérieur

→ Fiche de liaison pour l'entrée dans l'enseignement supérieur

Ce document n'a pas de caractère obligatoire et ne remplace pas l'inscription réglementaire. Il est envoyé aux enseignants référents pour transmission aux familles. Il constitue une démarche volontaire, de l'élève et de sa famille, en vue de faciliter le passage de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur, en anticipant la prise de contact pour la mise en place du plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap.

→ Guide handicap de l'université de Lyon

Ce guide a pour objectif de rendre lisibles les dispositifs existants dans le champ du handicap à Lyon et à



Saint-Étienne, que ceux-ci s'adressent aux étudiants ou bien au personnel universitaire.

<http://guidehandicap.universite-lyon.fr>

→ Des parcours dédiés qui facilitent la transition

L'IFMK (Institut de formation en masso-kinésithérapie pour déficients visuels) de Lyon permet à des étudiants déficients visuels de préparer un diplôme d'État reconnu en masso-kinésithérapie. Aujourd'hui, 65 étudiants bénéficient d'un accompagnement médico-psycho-social et de techniques d'enseignement adaptées, reposant sur les innovations technologiques.

L'Espé (École supérieure du professorat et de l'éducation) de Lyon accompagne, avec le soutien de la mission handicap de l'université Lyon 1, des étudiants et stagiaires en situation de handicap, comme dans le cas de Camille, inscrite en master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) parcours PE (professorat des écoles), qui a pu suivre des cours à distance grâce

à un robot de télé-présence. Pour tout enseignant, personnel, étudiant ou stagiaire, des aménagements sont pensés par l'Espé pour compenser une entrave à l'autonomie.

→ Dispositif « Parcours bilingue langue des signes française / français écrit »

Un parcours bilingue de la maternelle au lycée, en place depuis la rentrée 2015, s'inscrit dans le cadre du Pass (pôle d'accompagnement pour la scolarisation des jeunes sourds), maintenant dénommé PEJS (pôle d'enseignement des jeunes sourds). Une cinquantaine d'élèves sont concernés. La première promotion de terminale va sortir en 2018, et on espère que la poursuite d'études à l'université se fera tout naturellement.

Tous ces outils et dispositifs, ainsi que le programme Phares, contribuent à illustrer d'une manière forte le travail en réseau et la volonté affirmée dans l'académie d'anticiper au mieux le passage du secondaire au supérieur. ■

Lexique

ASH, adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

BAIP, bureau d'aide à l'insertion professionnelle

COMUE, communauté d'universités et d'établissements

Insa, Institut national des sciences appliquées

PHARES, par-delà le handicap, avancer et réussir des études supérieures

ROTH, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé



Antoine Durand, ingénieur en génie civil, diplômé Insa Lyon en 2014

« Je m'appelle Antoine et j'ai des projets plein la tête. J'ai écrit cette autobiographie pour aider tout un chacun dans son quotidien et pas seulement les personnes en situation de handicap. Depuis 2014, j'écris un blog, "Dépasser son handicap", pour partager mes expériences de voyages, recherches d'emploi et astuces. Je veux faire changer la vision des personnes sur le handicap. Ce qui m'a aidé, c'est de pouvoir me projeter sur des personnes comme moi qui avaient repoussé les limites et fait changer le regard des valides. »

ZOOM

JOURNÉE JOBS D'ÉTÉ, UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

Le BAIP et la cellule handicap organisent cette journée, dédiée aux étudiants en situation de handicap, depuis 3 ans, en partenariat avec le Crédit Agricole. Chaque année, 15 postes sont proposés pour 20 postulants. La journée est ouverte aux autres établissements de la COMUE. Pour participer, les étudiants doivent avoir fait reconnaître leur handicap. Ils s'entraînent aux entretiens et, surtout, développent leur confiance en eux. Ils découvrent que la RQTH est un atout pour l'insertion. Cette action permet à un ou deux étudiants de signer un contrat pro en licence pro ou master 2.

Adresses utiles

↳ Des sites ressources

Enseignement supérieur

Le site Handi-U, développé par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, regroupe de nombreuses informations sur les études supérieures et le handicap : les coordonnées des responsables des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés, les ressources proposées par chaque établissement, ainsi que des informations générales sur la vie étudiante et l'insertion professionnelle. www.handi-u.fr

Onisep

Le site www.onisep.fr propose des informations sur les formations, les métiers et l'emploi, les démarches et les parcours de scolarité jusqu'à la première insertion professionnelle.

L'espace « Handicap » apporte des compléments d'information pour les spécificités liées au handicap : www.onisep.fr/handicap

Consulter également l'application et le site mobile Total Accès de l'Onisep : <http://mobile.onisep.fr/totalacces>

Affaires sociales

La rubrique « Handicap » du site du ministère des Solidarités et de la Santé présente des dossiers et des informations sur la politique sociale du handicap en France et les démarches facilitant l'inclusion des personnes en situation de handicap. www.solidarites-sante.gouv.fr

↳ Structures d'accompagnement vers l'emploi

À l'université : les BAIP

Dans le cadre de leur mission d'accompagnement des étudiants vers l'emploi, les BAIP (bureaux d'aide à l'insertion professionnelle) informent sur les offres d'emploi et de stage des entreprises partenaires. Certains proposent des aides à la préparation des entretiens d'embauche et coopèrent avec les structures d'accueil des étudiants en situation de handicap.

Le bureau des stages et/ou des carrières

Dans les autres établissements d'enseignement supérieur, il existe le plus souvent un service des stages et/ou des carrières. Il met en relation les étudiants avec le monde du travail, relaie les offres de stage ou d'emploi, les candidatures, et accompagne les étudiants dans leur recherche.

Pôle emploi

Pour rechercher un emploi, la première démarche est l'inscription comme demandeur d'emploi à Pôle emploi. Elle donne des droits et est obligatoire pour bénéficier des services de Cap emploi. Voir p. 24. Un n° unique pour contacter Pôle emploi : le 3949. www.pole-emploi.fr

Autres ressources

Les missions des associations d'anciens élèves, ou « alumni », comprennent l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants issus d'un même établissement d'enseignement supérieur. Dans les municipalités, un élu est généralement en charge du handicap et connaît bien les ressources locales sur le plan économique et social.

↳ Vers l'enseignement supérieur

Centres d'information et d'orientation (CIO)

Les psychologues de l'Éducation nationale accompagnent les élèves dans la construction des compétences pour s'orienter tout au long de la vie. Pour les contacter, renseignez-vous dans les CIO de l'académie de Lyon. <http://www.ac-lyon.fr/cid90466/annuaire-academique-des-lieux-accueil-information-orientation.html>

Françoise Leclaire, psy-EN, a pour mission académique l'accompagnement des élèves hospitalisés et scolarisés au collège ou au lycée Élie Vignal, mais aussi la formation sur le handicap des personnels d'orientation. francoise.leclaire@ac-lyon.fr

Devenir enseignant

L'Espé de Lyon avec la mission handicap de Lyon 1 peut accompagner un étudiant/stagiaire en situation de handicap. <http://espe.univ-lyon1.fr>

Devenir masseur-kinésithérapeute

L'IFMK DV prépare au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute des étudiants aveugles ou amblyopes. <http://ifmkdv.univ-lyon1.fr/>

Maison des étudiants de la métropole de Lyon (MDE)

La MDE propose tout au long de l'année des événements, des rencontres, des ateliers et des temps forts destinés aux étudiants et étudiantes. Elle est ouverte à tous les étudiants de tous les formations et établissements d'enseignement supérieur publics et privés (universités, écoles, BTS, IUT, classes prépa...). <http://www.lyoncampus.info/>

Parcours LSF complet de la maternelle à la terminale

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site de l'académie.
<http://www2.ac-lyon.fr/services/pass/index.php?lang=fr>

Rectorat

Au rectorat de Lyon, Mme Montangerand est la conseillère technique de Mme la Rectrice pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH).

Contactez les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN ASH) de votre département.
<http://www.ac-lyon.fr/cid88190/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap.html>

Service d'accueil des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur

L'université de Lyon rassemble des universités, grandes écoles et organismes de recherche sur le site Lyon - Saint-Étienne : 12 établissements membres et 19 associés. Elle travaille sur le handicap, de manière complémentaire, avec ses établissements membres et associés :

Université Claude Bernard Lyon 1
Mme Gourdine ou Mme Morand
☎ 04 72 43 14 77
mission.handicap@univ-lyon1.fr

Université Lumière Lyon 2
Mme Perrin
☎ 04 78 77 31 05
mission.handicap@univ-lyon2.fr

Université Jean Moulin Lyon 3
Mme Lastricani
☎ 04 78 78 78 01
magali.lastricani@univ-lyon3.fr

Université Jean Monnet Saint-Étienne
Mme Volle
☎ 04 77 42 17 22
emmanuelle.volle@univ-st-etienne.fr

École normale supérieure de Lyon (ENS)
M. Chambriard
☎ 04 26 23 39 81
thibaut.chambriard@ens-lyon.fr

École centrale Lyon
Mme Duclaux
☎ 04 72 18 63 47
stephanie.duclaux@ec-lyon.fr

Institut national des sciences appliquées Lyon (Insa Lyon)
Mme Roupie
☎ 04 72 43 61 88
cellule.handicap-etudiants@insa-lyon.fr

Sciences Po Lyon
Mme Jasseron
☎ 04 37 28 38 28
marie-claire.jasseron@sciencespo-lyon.fr

VetAgro Sup
M. Grancher
☎ 04 78 87 26 27
denis.grancher@vetagro-sup.fr

École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)
M. Beroud
☎ 04 72 04 70 12
fabien.beroud@entpe.fr

École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (Enise)
M. Pagès
☎ 04 77 43 84 84
christian.pages@enise.fr

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib)
Mme Moratille
☎ 04 72 44 44 55
patricia.moratille@enssib.fr

École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (Ensatt)
Mme Margot
☎ 04 78 15 05 10
yolande.margot@ensatt.fr

EM Lyon Business School
Mme Giraud
☎ 04 72 18 46 38
cgiraud@em-lyon.com

CPE Lyon
Mme Desroches
☎ 04 72 43 16 67
claire.desroches@cpe.fr

Ecarn Lyon
Mme Seguy
☎ 04 72 77 06 23
dominique.seguy@ecarn.fr

Isara Lyon
M. Gay
☎ 04 27 85 85 41
agay@isara.fr

Itech Lyon
Mme Girona
☎ 04 72 18 04 80
marine.girona@itech.fr

École nationale supérieure d'architecture de Lyon (Ensal)
Mme Epis
☎ 04 78 79 57 24
elisabeth.epis@lyon.archi.fr

École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne (Ensase)
Mme Bediee
☎ 04 77 42 35 49
morgane.bediee@st-etienne.archi.fr

Institut catholique de Lyon (UCLy)
Mme Henault
☎ 04 72 32 51 46
mission.handicap@univ-catholyon.fr

École des mines de Saint-Étienne
Mme Pangot
☎ 04 77 49 97 20
helene.pangot@mines-stetienne.fr

Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon (CNSMD)
Mme Huin
☎ 04 72 19 26 42
scolarite@cnsmd-lyon.fr

Services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO)

Université Jean Monnet - Saint-Étienne - Cap avenir
Service d'information d'orientation et d'insertion professionnelle
Maison de l'Université
10 rue Tréfilerie - CS 82301
42023 SAINT-ÉTIENNE Cedex 2
☎ 04 77 42 17 16

Université Claude Bernard - Lyon 1
Service d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants (SOIE)
Campus de la DOUA
28 avenue Gaston Berge
69622 VILLEURBANNE Cedex
☎ 04 72 44 80 59
soie@univ-lyon1.fr

Université Lumière - Lyon 2
Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP)
Campus Porte des Alpes - Pôle orientation et réussite
5 avenue Pierre Mendès France
69676 BRON Cedex
☎ 04 78 77 23 42

Université Jean Moulin - Lyon 3
Service commun universitaire
d'information et d'orientation -
insertion professionnelle (SCUIO-IP)
6 cours Albert Thomas
69008 Lyon
☎ 04 78 78 78 40
scuio-ip@univ-lyon3.fr

↳ Mobilité internationale

Crous de Lyon

Le Crous de Lyon propose une page sur les clés de la mobilité internationale pour les étudiants en situation de handicap.
www.crous-lyon.fr/international/etes-situation-de-handicap/

Guide de la mobilité

Le *Guide de la mobilité des étudiants en situation de handicap* de l'université de Lyon et de l'université Grenoble Alpes est une mine de renseignements si vous voulez partir à l'étranger.
<http://travelscope.universite-lyon.fr/>

↳ L'apprentissage

Apprentissage dans la fonction publique territoriale

La mission handicap du CDG69 accompagne dans l'élaboration du CV, les aides financières, le contrat d'apprentissage et l'adaptation et/ou l'aménagement du poste de travail.
<http://www.cdg69.fr/apprentissage/handicap@cdg69.fr>

Apprentissage dans une entreprise

Chambre de commerce et d'industrie (CCI)

Grâce au soutien financier du conseil régional et de l'Agefiph, les CCI sont dotées de développeurs de l'apprentissage. Ces conseillers spécialisés démarchent les entreprises et les accompagnent afin d'intégrer les apprentis reconnus travailleurs handicapés.

Rhône - Ain - Drôme - Ardèche

Mme Myriam Hacine-Gherbi
☎ 04 72 11 33 40
m.hacine-gherbi@auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Loire - Drôme - Ardèche

Mme Élise Dansou
☎ 04 72 11 43 71
e.dansou@auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)

En partenariat avec l'Agefiph et en coordination avec les différents acteurs départementaux, la CMA du Rhône développe une action afin de favoriser la conclusion de contrats d'apprentissage entre les personnes en situation de handicap et les entreprises du département.

Mme Béatrice de Feraudy
☎ 04 72 43 43 66
b.deferaudy@cma-lyon.fr
<http://www.cma-lyon.fr/se-former/apprentissage-et-handicap>

Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Grâce au soutien financier de l'Agefiph, la mission handicap de la chambre régionale d'agriculture vous aide à concrétiser votre projet.

Mme Dominique Romagnoli
☎ 06 81 44 95 61 (sauf le mercredi après-midi)
dominique.romagnoli@isere.chambagri.fr

Démarche H+

La Région Auvergne-Rhône-Alpes met en place une démarche qualitative d'accueil en formation des personnes en situation de handicap : H+. Cette charte garantit aux personnes en situation de handicap :

- un/e référent/e H+ à votre écoute ;
- une équipe sensibilisée à l'accueil du handicap ;
- la prise en compte de ses besoins en termes d'adaptation pédagogique ;
- un accompagnement vers l'inclusion en entreprise.

Consultez les CFA partenaires dans le *Guide de l'apprentissage Auvergne-Rhône-Alpes*.
www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Auvergne-Rhone-Alpes/Lyon/Se-former-dans-ma-region/Se-former-en-alternance/L-apprentissage-en-Auvergne-Rhone-Alpes

↳ Vers l'emploi

Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés (Arpejeh)

L'association Arpejeh accompagne depuis 2008 les jeunes élèves et étudiants en situation de handicap dans leur parcours scolaire et leur insertion professionnelle. Une convention a été signée entre elle et l'académie de Lyon.

Chargé de mission à Lyon :
M. Nicolas Rivier.
☎ 01 79 97 28 55
contact@arpejeh.com
<http://www.arpejeh.com/site/>

Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)

L'Agefiph vous accompagne dans toutes vos démarches pour accéder à l'emploi et le conserver.

Parc d'affaires de Saint-Hubert
33 rue Saint-Théobald
38080 L'ISLE-D'ABEAU
☎ 0 800 11 10 09
rhone-alpes@agefiph.asso.fr

Cap emploi

Cap emploi intervient pour le recrutement d'une personne en situation de handicap en milieu ordinaire de travail.

Ain

Cap emploi
5 ter avenue des Sports
01000 BOURG-EN-BRESSE
☎ 04 74 47 20 90
<http://capemploi01.org/>

Loire

Cap emploi
17 rue de l'Apprentissage
42000 SAINT-ÉTIENNE
☎ 04 77 49 73 49
contact@cap-emploi42.com
<http://www.handicap-emploi42.com/cap-emploi/acces-a-lemploi/>

Rhône

Cap emploi
4 sites pour le département du Rhône et la Métropole de Lyon
☎ 04 37 53 01 31
contact@capemploi69.org

Centre de gestion de la fonction publique territoriale

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale propose des réunions d'information sur la recherche d'emploi : présentation de la fonction publique territoriale, des voies d'accès, des métiers et des tendances de l'emploi, et focus sur la recherche d'emploi.

CDG01

Correspondant FIPHP
☎ 04 74 32 13 88
emploi@cdg01.fr

CDG42

24 rue d'Arcole
42000 SAINT-ÉTIENNE
☎ 04 77 42 67 20

CDG69

9 allée Alban Vistel
69110 SAINTE-FOY-LÈS-LYON
<http://www.cdg69.fr/handicap/>
handicap@cdg69.fr

Handiagora

Handiagora est une entreprise créée en début d'année 2013. Sa dirigeante intervient sur le champ de l'emploi des personnes en situation de handicap auprès des entreprises depuis une dizaine d'années.

Handiagora sait mobiliser un réseau choisi de partenaires apportant des compétences complémentaires ou spécialisées sur leur champ d'intervention.
<http://handiagora.fr/>

Missionhandicap.com

Site Internet d'offres d'emploi en faveur des personnes en situation de handicap
<http://www.missionhandicap.com/>

Organismes ressources

Arepsha/ Handicap Emploi 42

L'association est gestionnaire des services Cap emploi, Sameth et Alther de la Loire.
<http://www.handicap-emploi42.com/>

Handi Lyon Rhône

Handi Lyon Rhône agit pour rapprocher les employeurs privés et publics et les personnes en situation de handicap. Le cœur de métier de l'association est la mise en situation d'emploi et le maintien en activité par l'intermédiaire de ses offres, des services Cap emploi et Sameth, et, le cas échéant, de ses prestations de services en diagnostic, conseil et formation professionnelle inter et intra.

www.handilyonrhone.org
<http://www.handicap-emploi42.com/>

Handiplace

C'est le site d'information de l'observatoire régional de l'emploi des personnes en situation de handicap (CRDI) en Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'adresse aux personnes en situation de handicap, aux employeurs et aux professionnels de l'insertion.
www.Handiplace.org

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Les MDPH facilitent les démarches des personnes en situation de handicap. Elles les accueillent, les informent, les accompagnent et les conseillent, ainsi que leur famille.

Ain

MDPH
13 avenue de la Victoire
01000 BOURG-EN-BRESSE
☎ 08 00 88 84 44
mdph@cg01.fr
http://www.ain.fr/jcms/int_50548/la-mdph/

Loire

MDPH
23 rue d'Arcole
42000 SAINT-ÉTIENNE
☎ 04 77 49 91 91
www.loire.fr/jcms/j_4149/accueil

Rhône

MDPH
8 rue Jonas Salk
69007 LYON
☎ 04 26 83 86 86
handicap@grandlyon.com
www.grandlyon.com/mdmph

Vie quotidienne

Bourses/logement

Crous de Lyon

Le Crous de Lyon accompagne les élèves en situation de handicap pour les questions liées au logement et à la vie quotidienne.
handicap@crous-lyon.fr
<http://www.crous-lyon.fr/action-sociale-sante/accompagner-le-handicap/>

Bourses Fédéeh

Les bourses Fédéeh ont pour objectif de conforter les parcours de formation vers l'emploi des jeunes en situation de handicap qui ne trouvent pas toujours les solutions de financement.
<http://www.bourses-fedeeh.fr/>

Sites utiles

Dépasser son handicap

Blog d'Antoine Durand, ancien élève de l'Insa Lyon.
<http://depassersonhandicap.apps-1and1.net/>

Handizgoud

C'est une association de l'Insa Lyon qui organise une semaine de sensibilisation au handicap deux fois par an. Pendant ces semaines, il est possible de décrocher la mention HandiCap'Insa. Cette mention est reconnue par les entreprises partenaires.
<https://www.handizgoud.com/>



DES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'EMPLOI

S'orienter vers l'enseignement supérieur, un sésame pour l'emploi ?
Ce numéro de la collection « Handi+ » vous donne des clés pour mener vos études supérieures dans les meilleures conditions, et vous ouvre les portes du monde professionnel.

La première partie présente les aides humaines, techniques et pédagogiques dont vous pouvez bénéficier pour assurer la réussite de vos études supérieures. La deuxième partie est consacrée à l'insertion professionnelle, étape clé, en particulier pour des jeunes en situation de handicap. Elle vous aide à vous projeter et à vous positionner sur une première opportunité d'emploi. Une troisième partie, régionale, recense dans un carnet d'adresses les ressources pour votre orientation vers l'enseignement supérieur puis vers l'emploi. Des témoignages d'étudiants handicapés et de jeunes professionnels, ainsi que des avis d'experts, illustrent la publication.

En espérant que ces pages vous inciteront à vous engager dans des études supérieures pour construire votre avenir.



**TOUTE L'INFO
SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS**